

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 043-25

Objet : **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAISON DACHEVILLE, POUR LE SYNDIC » DONNA COPRO » SIS AU 13 RUE HENRI PESCAROLO- 93370 MONTFERMEIL
POUR LA RÉSIDENCE : RUE JEN MOULIN- 93470 COUBRON – LE MERCREDI 28 MAI 2025 À 18H00.**

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Délibération Municipale N°23-046 en date du 18 décembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a voté la revalorisation de la tarification des locaux municipaux applicable au 1^{er} janvier 2024,

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic » **DONNA COPRO** » pour la copropriété du parc Corot 3 à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndicats de copropriété fixé à **71,00 €**

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : Mr MARCO Sandrine – **DONNA COPRO, 13 rue Henri Pescarolo- 93370 Montfermeil**, représentée par MR MARCO Sandrine

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndicat de copropriété représenté par Monsieur MARCO SANDRINE

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 18 AVRIL 2025.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est